



## Sous-location saisonnière : est-ce possible ?

Par **Zaky**, le **29/10/2010** à **13:16**

Bonjour à toutes et à tous,

Je souhaite créer une entreprise de sous-location saisonnière.

Un particulier loue son appartement vacant à mon entreprise, qui le sous-louera à des touristes pour de courtes périodes (avec l'accord du propriétaire bien sûr).

Questions :

- Est-ce légal ?
- Est-ce réglementé ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement, Zaky.

Par **fabienne034**, le **29/10/2010** à **14:12**

bonjour,

la sarl gère des biens d'autrui

c'est réglementé par la loi du 2 janvier 1970 sur les agents immobiliers

pour tout savoir sur la SARL:

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>

Par **Zaky**, le **29/10/2010** à **16:01**

Merci Fabienne pour votre réponse.

Il ne s'agit pas de gérer le bien d'autrui, mais d'en disposer pleinement pour l'activité de sous-location. Le propriétaire percevra son loyer indépendamment du niveau d'activité de ma SARL, comme s'il louait son bien à un particulier.

Par **terolito**, le **31/08/2011** à **09:56**

Bonjour,

Nous avons eu exactement la même idée que vous dans le var, nous nous posons les mêmes questions !!! Avez vous eu des réponses depuis l'année dernière ?????

Cordialement